

Union synodale réformée évangélique Berne – Jura

Arrondissement du Jura

Procès-verbal du synode d'arrondissement

**Samedi 9 novembre 2019 à 08.00 h.
Paroisse réformée de Porrentruy
Salle de l'unité pastorale Les Sources**

<i>Président :</i>	<i>M. Pierre-André</i>	<i>Lautenschlager</i>	<i>Prêles</i>
<i>Vice-présidence :</i>	<i>Mme Dominique</i>	<i>Bocks</i>	<i>Bassecourt</i>
<i>Secrétaire :</i>	<i>Mme Véronique</i>	<i>Grosjean</i>	<i>Vauffelin</i>
<i>Scrutateurs :</i>	<i>M. John</i>	<i>Ebbut</i>	<i>La Neuveville</i>
	<i>M. André</i>	<i>Sunier</i>	<i>Nods</i>

Ordre du jour :

Synode d'arrondissement

1. Ouverture de la session synodale
2. Nomination des scrutateurs
3. Procès-verbal du Synode du 15 juin 2019
4. Election du Conseil du Synode jurassien pour la législature 2020-2024
 - a) les membres du CSJ
 - b) la présidence
 - c) la vice-présidence
5. Budgets CSJ 2020
6. Communications
7. Interventions parlementaires

Assemblée de l'Association du Centre social protestant Berne-Jura

Assemblée de l'Association du Centre de Sornetan

1. Ouverture du synode – salutations

- **Le président** souhaite une cordiale bienvenue aux invités, aux nombreux délégués et à la presse. Il informe que cette session synodale se déroulera un peu différemment. Après l'ouverture, prière et salutations, ce sera l'Assemblée de l'Association du Centre de Sornetan qui sera tenue suivie par le Synode d'Arrondissement et enfin l'Assemblée de l'Association du Centre social protestant Berne-Jura. Le culte synodal sera célébré au Temple de Porrentruy avec la reconnaissance du ministère des catéchètes professionnels, Mme Sarah Holzmann et M. Julien Neukomm ainsi que l'installation du nouvel animateur jeunesse de connexion3d M. Romain Jacot. Il passe la parole à Mme Françoise Vallat qui propose de chanter la première strophe du psaume 68 « Que Dieu se montre seulement », puis elle invite à la prière et propose ensuite d'entonner la dernière strophe du psaume 68.

- Le président salue :

Mesdames :

Christiane Brand, présidente du Conseil de l'Eglise du canton du Jura
Pia Moser, conseillère synodale Refbejus, secteur formation catéchèse

Messieurs :

Pierre Ackermann, membre du Conseil de l'Eglise réformée évangélique de la République et canton du Jura
Martial Courtet, ministre de la formation, de la culture et des sports de la République et canton du Jura
Abbé Romain Gajo, Curé, Dr en théologie
Philippe Kneubühler, membre du Conseil synodal

Les personnes suivantes se sont excusées de ne pouvoir participer au synode :

Mesdames :

Evi Allemann, conseillère d'Etat bernoise
Françoise Domon
Béatrice Faustinelli-Amstutz
Aline Gagnebin
Dominique Giaque-Gagnebin
Lara Kneubühler

Marie-Laure Krafft-Golay
Zoé Maeder
Christina Meili
Michèle Morier-Genoud
Stéphanie Niederhauser, préfète du Jura bernois
Anne Noverraz
Ellen Pagnamenta
Josianne Richard

Messieurs :

Pierre Ammann, directeur du CSJ Berne-Jura
Gilles Bourquin
Carmelo Catalfamo
Reto Gmünder
Martin Koelbing, délégué aux affaires ecclésiastiques
Georges Maillard, responsable des rédactions régionales Quotidien Jurassien
Philippe Maire
Luc Ramoni
Richard Riesen
Stéphane Rouèche
Jean-Paul Stalder
Gabriel Voirol, maire de Porrentruy
Stefan Wilczinski

La parole est donnée à M. l'Abbé Romain Gajo.

- **M. l'Abbé Romain Gajo** désire au nom de la paroisse catholique de Porrentruy souhaiter la bienvenue à chacune et à chacun dans les locaux de l'Unité pastorale Les Sources. Il relève que c'est toujours une joie que les Eglises chrétiennes puissent échanger des locaux, des services et pourquoi pas des chaires car il relève que nous sommes dans le même bateau, qui parfois tangue, mais le Christ est toujours avec nous. Il souhaite à l'assistance des débats fructueux sous la houlette de la fraternité, de la positivité et une très bonne journée.

Le président passe ensuite la parole à M. Martial Courtet, ministre de la formation, de la culture et des sports qui représente aujourd'hui le Gouvernement de la République et Canton du Jura.

- **M. Martial Courtet** transmet les salutations du Gouvernement jurassien. Au sein du Gouvernement il n'y a pas un ministre des cultes mais cette tâche lui est très souvent dévolue car il y a quelques années il a eu la chance d'étudier la

théologie à l'université, notamment deux années très intéressantes à étudier l'Ancien et le Nouveau Testament. C'est pourquoi il est très heureux d'assister aux débats de ce synode mais malheureusement il devra partir vers 10h00 car il doit représenter le Gouvernement à une autre séance.

Il tient à transmettre la reconnaissance du Gouvernement pour la richesse des activités déployées par l'Eglise réformée jurassienne et relève la bonne entente régnant entre l'Etat jurassien et l'Eglise réformée. Le bien-être de la population ne dépend pas seulement de l'action de l'Etat, même si celui-ci s'engage pleinement dans ses missions, il est conscient que le bien-être au sein de notre société est un tout qui dépend d'un ensemble, qui varie d'un individu à l'autre, et dans ce tout les Eglises sont importantes pour permettre à chacune et à chacun de vivre sa foi de manière épanouie. L'Etat du Jura propose à la population un certain nombre de prestations qui évoluent au fil du temps, le Gouvernement est précisément dans une phase de travail en vue d'une amélioration de ces prestations en tenant compte de tous les nouveaux défis qui se présentent tels que garder de l'humain dans le développement de la cyberadministration. L'Etat dispose d'un riche maillage destiné à soutenir les plus faibles et éviter de laisser des gens au bord de la route, mais malheureusement cela a également des limites et il pense que le rôle des Eglises avec les œuvres d'entraide est très important. En consultant les documents qu'il a reçu en vue de cette session synodale, M. Courtet a constaté un grand dynamisme dans tous les domaines notamment la Vision 21 en phase de concrétisation, l'existence d'une commission « Médias » et il a découvert un mode de communication via le média social YouTube pour la catéchèse.

Forte de l'ensemble de ses actions l'Eglise réformée et les paroisses jurassiennes, qui comptent 7'600 membres, peuvent être confiantes quant à l'avenir et aux enjeux auxquels elles devront faire face.

M. Courtet tient à féliciter les catéchètes professionnels ainsi que l'animateur jeunesse qui seront installés ce jour lors du culte synodal.

La parole est donnée ensuite à Mme Christiane Brand, présidente du Conseil de

l'Eglise du canton du Jura.

- **Mme Christiane Brand** : c'est avec un grand plaisir qu'elle a l'honneur d'adresser les salutations du Conseil de l'Eglise réformée du canton du Jura, pouvoir exécutif de l'Eglise réformée jurassienne. Le Conseil de l'Eglise se compose de cinq membres représentant en principe chacune des paroisses. Le pouvoir législatif est exercé par l'Assemblée de l'Eglise qui se compose de 27 membres répartis en fonction de la taille de chaque paroisse. Le Conseil de l'Eglise exerce l'autorité administrative et exécutive. Avec l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020 de la Loi sur l'Eglise bernoise les paroisses se trouvant sur la partie bernoise de l'Arrondissement fonctionneront de manière similaire à celles sises dans le canton du Jura. L'Eglise du canton du Jura, par ses trois paroisses, fait partie de l'Arrondissement ecclésiastique jurassien regroupant les paroisses du Jura bernois et celles du canton du Jura. Elle souhaite à chacune et à chacun un bon synode, de fructueux débats et une belle journée à Porrentruy.

2. Nomination des scrutateurs

2 scrutateurs sont proposés, aucune autre proposition n'est faite et ils sont nommés par acclamations et fonctionneront tant pour le synode que pour les assemblées de l'Association du Centre Sornetan et du CSP. Il s'agit de :

M. John Ebbut, La Neuveville
M. André Sunier, Nods

57 ayants droit participent au synode.

Le quorum étant de 44 le synode peut valablement délibérer.

3. Procès-verbal du Synode du 15 juin 2019

Le procès-verbal était joint à la convocation et il est mis en discussion. La parole n'étant pas demandée il est procédé au vote et c'est à l'unanimité que

le procès-verbal est accepté tel que rédigé avec remerciements à la secrétaire.

4. Election du Conseil du Synode jurassien pour la législature 2020-2024

- a) les membres du CSJ
- b) la présidence
- c) la vice-présidence

Le synode du 13 juin 2020 marquera le début d'une nouvelle législature de 4 ans. D'où l'obligation de procéder aux élections statutaires selon l'article 48 du Règlement interne du synode de l'arrondissement ecclésiastique du Jura, à savoir : « *les membres du CSJ sont élus lors du dernier synode ordinaire de la législature. Ils entrent en fonction le 1^{er} mai qui suit.* » Conformément à l'art. 49 du Règlement interne du synode les élections se feront sur le mode du bulletin secret et selon l'art. 52 les scrutateurs procéderont à leur dépouillement sous la direction de la vice-présidente.

a) les membres du CSJ

Le président rappelle que le CSJ est formé de sept membres, soit trois ministres (dont au moins deux pasteurs) et quatre laïcs. Ils sont élus pour une période de quatre ans. Plusieurs membres siégeant actuellement ne sont pas rééligibles car ayant effectué deux mandats soit une durée de 8 ans.

Malheureusement seules cinq candidatures peuvent être soumises au synode, deux membres sont encore recherchés. Le président rappelle que l'art. 49 du Règlement interne du synode de l'arrondissement du Jura stipule que les candidatures peuvent encore lui être communiquées, mais au plus tard avant le premier tour de scrutin.

Le président propose que les candidats soumis en qualité de nouveaux membres, Mme Katia Sulliger et M. Gilles Bourquin, soient présentés aux délégués. Il pense que les trois membres sortants :

Mmes Marie-Louise Hoyer
Françoise Vallat
M. Silvano Keller

étant connus de tous il n'est pas nécessaire de les présenter. Il n'y a pas d'autres propositions.

Les deux candidats proposés :

Mme Katia Sulliger de Sonceboz

- **M. Schoeni Axel**, délégué de la paroisse de Sonceboz présente Mme Katia Sulliger. Il informe que Mme Sulliger est surtout impliquée au niveau administratif dans les paroisses du Par8. C'est une personne très dévouée et qui n'hésite pas à se mettre au service des autres. La paroisse de Sonceboz recommande chaleureusement aux délégués l'élection de Mme Katia Sulliger en qualité de membre du CSJ.

M. Gilles Bourquin

- **Mme Mary-France Hofer**, déléguée de la paroisse de Rondchâtel présente M. Gilles Bourquin. Né en 1966 il a grandi à Airolo au Tessin, il est marié et est père de deux jeunes adultes. Au début de son ministère il a été pasteur au Val-de-Ruz. Il a déjà siégé au sein du CSJ, été membre du comité de la Pastorale d'arrondissement francophone de l'USBJ et membre de l'Office protestant d'éditions chrétiennes. Il a effectué une thèse de doctorat en théologie systématique à l'Université de Lausanne et a obtenu un second prix de faculté. De 2013 à 2016 il s'est consacré au journalisme en assumant le poste de rédacteur responsable Berne-Jura au journal « La Vie protestante Neuchâtel-Berne-Jura » puis de 2016 à 2018 co-rédacteur en chef du journal « Réformés » à Lausanne. Dès le 1^{er} janvier 2019 il exerce un ministère pastoral au sein de la paroisse de Rondchâtel où très vite il a su s'intégrer et se faire apprécier autant par les membres du conseil de paroisse, que par ses collègues, mais également par les paroissiennes et paroissiens. De caractère motivé, il ne craint pas le travail. Il aime travailler en équipe et de façon autonome. C'est un homme de contact doté d'une grande ouverture d'esprit. Pour toutes ces raisons la paroisse de Rondchâtel recommande chaleureusement l'élection de M. Gilles Bourquin en qualité de membre du CSJ.

Le président remercie les personnes ayant effectué les présentations des différents candidats et demande aux cinq candidats de se récuser durant la discussion qui va suivre.

La parole n'étant pas demandée, la suite de la procédure est confiée à la vice-présidente, Mme Dominique Bocks qui ouvre la procédure d'élection. La volonté des délégués s'exprimera par le biais d'une liste électorale qui leur sera distribuée par les scrutateurs. Dans la case en face de chaque nom les délégués auront la possibilité d'exprimer leur volonté par oui, par non ou par bulletin blanc, aucun ajout dans les deux cases vides ne pourra se faire étant donné qu'aucune candidature pour les deux postes vacants n'a été proposée.

Les scrutateurs sont priés de distribuer les bulletins de vote.

Bulletins distribués :	57
Bulletins rentrés :	57
Bulletins valables :	57
Majorité absolue :	29

Ont obtenu :

Mmes

- Marie-Louise Hoyer, Bienne est élue par 57 voix
- Katia Sulliger, Sonceboz est élue par 54 voix
- Françoise Vallat, Porrentruy est élue par 56 voix

MM.

- Gilles Bourquin est élu par 56 voix
- Silvano Keller est élu par 57 voix

Les nouveaux élus sont félicités et applaudis par les délégués.

b) la présidence

Une seule candidature en la personne de M. Silvano Keller, Bienne

Bulletins distribués :	57
Bulletins rentrés :	56
Bulletins valables :	56
Majorité absolue :	29

C'est par 55 oui, 0 non et 1 abstention que M. Silvano Keller est élu président du Conseil du Synode jurassien.

Le président félicite M. Keller de son élection et celui-ci est applaudi par les délégués.

M. Silvano Keller remercie de la confiance témoignée.

c) la vice-présidence

Une seule candidature en la personne de Mme Katia Sulliger

Bulletins distribués :	57
Bulletins rentrés :	57
Bulletins valables :	57
Majorité absolue :	29

C'est par 54 oui, 0 non et 3 abstentions que Mme Katia Sulliger est élue en qualité de vice-présidente du Conseil du Synode jurassien.

Le président félicite Mme Sulliger de son élection et lui souhaite la bienvenue au sein du CSJ et celle-ci est applaudie par les délégués.

5. Budgets CSJ 2020

Le budget 2020, la taxation des paroisses 2020 ainsi qu'un document explicatif quant aux principales modifications des différents postes du budget étaient joints à la convocation.

M. Philippe Paroz, président du CSJ, informe que le CSJ a fait des efforts afin de réduire les contributions des paroisses et c'est avec une certaine fierté qu'il relève que le taux d'imposition des paroisses n'a cessé de diminuer depuis 2014, cette année-là il s'élevait à 21,029 0/00, l'année dernière à 18,640 0/00 et pour 2020 il a été fixé à 18,101 0/00.

Il informe également que le 70 % des dépenses sont destinées à des ministères spécialisés, 10 % au Centre de Sornetan. Le 20 % restant se répartit entre des projets particuliers, les médias, les frais du synode, les frais de la CER (Conférence des Eglises Réformées romandes), les frais administratifs et divers.

M. Paroz pense que le fait que les 70 % des dépenses sont allouées à des ministères spécialisés donne un signal positif.

Le budget est mis en discussion.

- **M. Raphaël Schaer** tient à féliciter le CSJ de l'excellent travail fourni. Il relève une question de détail au sujet du document explicatif joint au budget qui mentionne sous rubrique 301101 – *traitement et charges sociales du personnel administratif* – « *que l'augmentation par rapport au budget 2019 provient du taux horaire de la secrétaire qui a été augmenté* », il pense qu'il s'agit plutôt du taux de pourcentage du poste de la secrétaire qui a été augmenté ?

- **M. Philippe Paroz** confirme qu'il s'agit bien du pourcentage du poste de la secrétaire qui a été augmenté car celle-ci doit dorénavant gérer les adresses du journal Réformés, ce travail était auparavant exécuté par Ediprim.

- **M. Raphaël Schaer** revient sur la subvention de CHF 50'000.00 en faveur du Centre de Sornetan. Il a en mémoire que cette contribution ne devait pas être un prêt mais devait être directement ponctionnée sur les fonds propres du CSJ et versée à fonds perdus.

- **Philippe Paroz** explique que la forme a changé mais pas le fonds, il s'agit d'un prêt octroyé par le CSJ car l'Union synodale des églises réformées Berne-Jura-Soleure a écrit qu'elle octroyait un prêt de CHF 50'000.00 au Centre de Sornetan pour autant qu'un prêt du même montant soit concédé par le CSJ. Très vraisemblablement que lors d'un prochain synode la demande sera faite de transformer ce prêt en don en faveur du Centre de Sornetan.

- **M. Raphaël Schaer** trouve qu'il est dommage que l'Union synodale des églises réformées Berne-Jura-Soleure n'ait pas fait un don en lieu et place d'un prêt.

- **M. David Giauque** se réfère à la rubrique 366.001 *Fonds jurassien d'encouragement à la formation en Eglise* et relève que des formations sont prévues

en 2020 et pense que le CSJ est compétent pour l'utilisation de ce fonds.

- **M. Philippe Paroz** intervient en informant que ce fonds est géré par le Bureau de la pastorale de notre arrondissement, le montant à faire figurer au budget est fourni mais c'est la Pastorale qui définit l'utilisation de ce fonds.

La parole n'étant plus demandée il est passé au vote et le budget 2020 présentant un total de charges de CHF 1'289'820.00 contre un total de revenus de CHF 1'089'820.00 donnant un excédent de charges de CHF 200'000.00 est accepté à la majorité évidente, zéro avis contraire et une abstention.

6. Communications

M. Philippe Paroz, président du CSJ, a quelques communications à faire.

Cible Terre Nouvelle : il rappelle que la cible Terre Nouvelle se base sur le nombre de paroissiens x CHF 5.00 à quoi s'ajoute l'impôt simple x un certain facteur, 0.0118, pour 2020, qui donne le montant de la cible à atteindre. Or, lors du dernier synode il avait été relevé que le nombre de paroissiens mentionné dans le tableau ne correspondait plus à la réalité.

Le recensement de la population fournit tous les dix ans des informations sur la structure de la population.

Il est expliqué que les chiffres se basent sur le dernier recensement et c'est pourquoi ce sont les chiffres du recensement de 2010 qui sont pris en considération jusqu'au prochain recensement.

Lors du synode d'arrondissement du 15 juin 2019, la modification du calcul de la Cible Terre Nouvelle a été soumise à savoir que celui-ci pourrait se baser uniquement sur les rentrées de l'impôt simple des paroisses. Le montant global de la cible resterait le même, il s'agirait juste de la clef de répartition qui serait calculée différemment sans la pondération du nombre de paroissiens.

La discussion avait été ouverte et il avait été décidé qu'une présentation d'une simulation basée sur le nouveau calcul serait faite lors du synode de ce jour, ceci

afin de donner un instrument de pilotage aux paroisses.

Une projection a été établie et le CSJ s'est rendu compte que les différences sont plus conséquentes que prévues. Certaines paroisses ayant des rentrées d'impôts importantes et un petit nombre de paroissiens tandis que d'autres comptant un grand nombre de paroissiens mais encaissant des rentrées d'impôts faibles. Ce dossier sera étudié et sera repris lors d'un prochain synode.

Postes vacants : M. Paroz relève qu'il manque deux membres au sein du CSJ mais il tient à attirer l'attention sur le fait qu'il manque également de plus en plus de membres au sein des commissions.

Sur le site internet du CSJ une page regroupera les postes à repourvoir, il encourage vivement chacune et chacun à la consulter et aider dans la mesure du possible le CSJ à recruter du monde car il relève le travail important que font les différentes commissions dans l'arrondissement.

Journal Réformés : Lors de la dernière rencontre des président-e-s qui a eu lieu le mercredi 30 octobre 2019 à Tramelan, l'occasion a été donnée à M. Joël Burri, rédacteur en chef du journal Réformés, de se présenter et de donner sa vision du journal. Il a été rappelé aux paroisses l'importance de tenir à jour le fichier paroissial et de communiquer sans tarder les mutations au secrétariat du CSJ. M. Paroz informe que lors du dernier envoi du journal Réformés plus de 100 exemplaires ont été envoyés à des adresses erronées. Les mutations devraient parvenir chaque mois au CSJ, il demande aux paroisses d'insister auprès des communes municipales afin que celles-ci communiquent sans délai les changements d'adresses de leurs citoyens aux secrétariats paroissiaux.

- **M. René Lautenschlager**, membre du CSJ en charge du département Catéchèse Jeunesse, informe qu'au mois d'août dernier le CSJ a nommé un nouvel animateur pour la région sud en remplacement de Mme Leila Sieber, démissionnaire. Il s'agit de M. Romain Jacot qui est entré en fonction le 1^{er} septembre 2019. M. Jacot, présent dans

l'assemblée, est invité à se lever et il est applaudi pas les délégués. M. Lautenschlager indique que M. Jacot sera installé tout à l'heure lors du culte synodal et il lui souhaite d'ores et déjà pleine satisfaction dans l'exercice de son mandat et se réjouit de l'accueillir dans notre Arrondissement.

- **Mme Sylvianne Zulauf Catalfamo**, présidente de la commission Migration de l'arrondissement, informe qu'une initiative circule pour des multinationales responsables. Déchets toxiques provoquant des maladies graves, conditions de travail inhumaines dans les usines textiles, travail d'enfants dans les plantations de cacao etc. Des multinationales suisses sont également impliquées dans ces abus. Elle encourage les paroisses à soutenir cette initiative et tient à disposition des personnes intéressées des prospectus présentant l'initiative et le comité national. La commission Migration a décidé de mettre ses forces dans la première moitié de l'année 2020 pour favoriser la discussion au sein des paroisses. Refbejuso, l'EPER, PPP ont pris position en faveur de cette initiative. L'initiative est déposée mais pour que celle-ci ait une chance d'aboutir via les urnes, les membres de la commission Migration et de Terre Nouvelle se mobilisent en vue d'atteindre davantage de personnes afin d'effectuer un travail de persuasion et d'engagement et provoquer des discussions au sein des paroisses et des localités. Du matériel est à disposition pour parler de l'initiative. Des films peuvent être demandés au comité national et des experts-e-s sont à disposition pour en débattre.

- **M. Philippe Kneubühler**, conseiller synodal, désire adresser quelques mots. Il rappelle le transfert des compétences de l'Etat aux Eglises nationales qui aura lieu le 1^{er} janvier 2020. La cérémonie officielle se tiendra le lundi 16 décembre 2019 à 17h00 à la collégiale de Berne, toutes les citoyennes et les citoyens y sont conviés. Le Conseil synodal célébrera un culte solennel d'accueil des pasteur-e-s au sein de l'Eglise en tant qu'employeur le 6 janvier 2020 à la collégiale de Berne, un apéritif sera servi dans le chœur de l'église française de Berne, chacune et chacun est invité à y prendre part.

Ce transfert des compétences de l'Etat aux Eglises nationales implique surtout un financement des postes pastoraux un peu plus précaire. Auparavant l'Etat déterminait le nombre d'ecclésiastiques qu'il attribuait aux paroisses et il garantissait leur financement. Désormais l'Etat va donner une enveloppe aux Eglises pour qu'elles gèrent elles-mêmes le nombre de postes pastoraux. Un tiers des financements est assuré par des droits historiques des Eglises. Les deux autres tiers sont versés en contrepartie des prestations fournies à la société dans son ensemble et ce montant n'est pas fixé à l'avance mais il est rediscuté au parlement très régulièrement. Il se base sur le nombre des heures bénévoles effectuées en paroisse. Dès le 1^{er} janvier 2020, les paroisses devront remplir un document attestant de leurs prestations accomplies « dans l'intérêt général » et devront donc procéder au relevé des heures effectuées à titre bénévole. Les activités culturelles ne pourront pas être prises en compte par contre la catéchèse pourra figurer dans le décompte des prestations accomplies par des bénévoles.

Un cours d'introduction à la saisie des prestations accomplies par les bénévoles aura lieu le lundi 24 février 2020 à la Maison de paroisse à Tavannes. M. Kneubühler encourage les paroisses à participer à ce cours car il est très important de tenir ce décompte des heures de bénévolat, ces chiffres seront nécessaires afin de garantir une stabilité financière aux Eglises. Les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure passeront d'un budget annuel d'environ 20 millions de francs à un budget de 80 millions de francs.

- **Mme Françoise Surdez**, pasteure, informe, au nom du groupe de préparation d'un « culte autrement », de la célébration du Culte de bénédiction le 17 novembre 2019 à 17h00 au Temple de Tavannes. Chacune et chacun est invité à apporter un objet ou une photo symbolique qui pourra être déposé-e sur la table et aura l'occasion ainsi de partager un aspect de sa vie avec d'autres. Le culte sera suivi d'un repas composé par des mets apportés par les participants. Pour des questions d'organisation elle prie les personnes intéressées de bien vouloir s'adresser jusqu'au mercredi 13 novembre

prochain à M. Jean-Luc Dubigny ou à elle-même.

- **M. Jean-Luc Dubigny** ajoute que des papillons sont à disposition à la sortie de la salle et également que ce culte est soutenu par la plateforme Spiritualité du CSJ et est organisé dans le cadre du Par8.

7. Interventions parlementaires

M. Philippe Paroz, président du CSJ, rappelle que lors du synode du 15 juin 2019, M. David Giaucque a déposé une motion « *Pour des rapports de travail en français lors de la reprise des emplois par l'Eglise en 2020* ». Il demandait au CSJ de *rappeler formellement au Conseil synodal la nécessité de la traduction correcte des documents envoyés aux francophones et d'adresser des réponses en français aux correspondances soumises dans cette langue.* »

Le CSJ a procédé par voie orale puis par voie écrite. M. Paroz donne lecture de la lettre du Conseil synodal qui indique vouloir donner quelques éléments de réponse aux différents points soulevés par la motion de M. David Giaucque. Cette motion donne l'occasion d'expliquer toutes les mesures qui ont été développées ces dernières années et de faire le point sur ce qui reste à accomplir et de montrer aussi les défis du bilinguisme.

Dans le sillage d'un groupe de travail bilingue instauré il y a une dizaine d'années, de nombreuses mesures ont été prises, à la fois sur le plan des principes, traductions systématiques de tous les documents concernant l'ensemble du territoire ecclésial, que sur le plan plus concret tels que site internet, publications etc. Ces mesures ont porté leurs fruits puisque les Eglises réformées BE-JU-SO ont produit ces dernières années des documents et de nombreuses publications dans les deux langues dont la qualité a été relevée bien au-delà des frontières de notre territoire ecclésial, notamment par les autres Eglises romandes. Ils relèvent que durant les quinze dernières années contrastant avec la période antérieure le travail fourni l'a été à la satisfaction générale.

La mise en place de ces différentes mesures n'a pas été sans conséquence, entre 2013 et 2018 le service de traduction a vu le volume des mandats à traiter doubler, portant le travail à fournir à la limite de ses capacités. L'ampleur des travaux à exécuter dans l'adoption de la nouvelle législation sur les Eglises nationales a contraint les services généraux à revoir le fonctionnement de son service de traduction. Après concertation avec M. Bertrand Baumann, chef de ce service, le Conseil synodal a proposé la création d'un poste à un taux de 40 % permettant au service de traduction de répondre à une demande de plus en plus grande avec des exigences de qualité très élevées. Cette proposition a reçu l'aval du Synode. Ceci a permis au service de traduction de concentrer ses efforts sur la mise à niveau de l'ensemble des règlements et lois de notre Eglise, ce travail considérable n'est pas encore arrivé à son terme. Le service de traduction a sensiblement étoffé son réseau de collaboration externe et a introduit un nouveau logiciel d'assistance à la traduction qui devrait lui permettre d'accroître ses capacités dans la limite de sa dotation actuelle.

Il est relevé que dans la motion il est demandé de fournir des garanties au sujet du bilinguisme dans notre Eglise. Cette préoccupation est également celle du Conseil synodal. En prévision de la reprise des contrats de travail des pasteur-e-s en 2020, le service de traduction a émis sous l'égide de la Chancellerie un document de recommandations adopté par la réunion des directeurs de secteurs et diffusé dans l'ensemble des services. Ce document demande notamment que toute communication officielle adressée à des destinataires francophones reçoive l'aval du service de traduction. D'autre part, le service de traduction travaille en étroite collaboration avec le nouveau service du personnel et veille ainsi à ce que l'ensemble des formulaires soient vérifiés et les imperfections corrigées.

Le Conseil synodal reconnaît ne pas avoir assez communiqué sur les efforts fournis durant ces dernières années. Le Conseil synodal ne peut, malgré tout, pas garantir un fonctionnement linguistique parfait des services, la dotation du service de traduction étant limitée et des incidents

peuvent se produire comme le montre l'exemple de la lettre citée dans la motion.

Le CSJ a également eu des contacts oraux et a pu discuter de la motion de M. David Giauque avec le Conseil synodal. M. Paroz, au regard des efforts consentis tels que mentionnés dans le courrier dont il vient de donner connaissance, a le sentiment que le Conseil synodal prend très à cœur le problème du bilinguisme.

Auparavant le service de traduction se penchait essentiellement sur les textes de lois et les règlements mais dès maintenant toute la correspondance officielle doit être soumise à ce service.

M. Paroz déclare que cette motion était justifiée et qu'elle a porté ses fruits et il propose de la classer.

La parole est donnée au motionnaire.

- **M. David Giauque** remercie le CSJ de cette réponse détaillée. Il trouve que l'effort fourni par le Conseil synodal afin de garantir le respect du bilinguisme dans la correspondance est satisfaisant. Le seul point qui n'est pas abordé c'est de veiller à ce qu'une partie des employés soient bilingues, ce qui allègerait le travail du service de traduction. Il est conscient que le recrutement de personnel dépasse le cadre de ce synode. Ceci dit il est d'accord avec la proposition de classer la motion en question.

Au vote, c'est à main levée et à l'unanimité que la proposition de classer la motion de M. David Giauque est acceptée.

Le président remercie le motionnaire de son intervention qui était nécessaire et le CSJ pour les explications très fournies données aux délégués.

- **M. Philippe Paroz** rappelle que lors du synode du 15 juin dernier M. David Giauque a déposé un postulat, il en rappelle brièvement le contenu.

« Quelle organisation pour la relève pastorale ? »

Le synode demande au CSJ de rendre un rapport qui explique quelle stratégie est mise en œuvre en vue d'assurer la relève pastorale que ce soit au niveau de notre Eglise ou des Eglises romandes et quelles sont les raisons de l'organisation romande

actuelle notamment en termes de début et durée de stage.

Afin d'y répondre, le CSJ s'est adressé à M. Marc Balz qui assume la présidence de la commission des stages de notre arrondissement (COMSTA) à qui il passe la parole.

- **M. Marc Balz** rappelle qu'un nombre important de pasteur-e-s approchent de la retraite, durant ces prochaines années il s'agira d'environ 1/3 des pasteur-e-s qui atteindront l'âge de la retraite.

Toutefois il est réjouissant de constater que dans notre Eglise Berne-Jura, pour Soleure il n'a pas d'information, une dizaine d'étudiants en théologie sont en cours de formation et deux stagiaires pasteures, Mmes Liliane Gujer et Lara Kneubühler, sont arrivées en fin de stage et ont été consacrées récemment. Un pasteur stagiaire, M. Thierry Dominicé, travaille actuellement auprès de la paroisse de Bienne. Parmi la dizaine d'étudiant-e-s en cours de formation trois à quatre pasteur-e-s effectueront leur stage dans notre arrondissement en 2021 de même que deux diacres stagiaires. En 2023 ce seront quatre ou cinq pasteur-e-s stagiaires que notre arrondissement pourra accueillir, en 2025 il s'agira de 2 pasteur-e-s stagiaires, pour autant qu'ils ou elles réussissent leurs examens.

La répartition entre stagiaires provenant du Jura, Jura-bernois et Bienne est bien répartie.

M. Balz informe que le rôle de la COMSTA est d'être en communication régulière avec les étudiant-e-s afin de leur faire savoir qu'il y aura du travail pour eux à la fin de leurs études.

M. Balz informe qu'entre les départs à la retraite et l'arrivée sur le marché du travail des nouveaux et nouvelles pasteur-e-s il y aura des vacances qui seront comblées par un certain nombre de pasteur-e-s retraité-e-s assurant ainsi la transition.

La Fraction jurassienne du Synode va déposer à Berne l'année prochaine une motion dont le but sera de mieux reconnaître le ministère diaconal, la motion se base sur le fait que la formation des diacres de notre Eglise est beaucoup plus complète que celle dispensée du côté alémanique aux collaborateurs socio-diaconaux. Les diacres disposent de certaines compétences qu'ils ou elles

pourraient offrir à nos régions. A l'avenir il serait bien que les diacres puissent s'intégrer dans les équipes pastorales de manière plus complète qu'actuellement.

M. Balz relève que les stagiaires disposent d'une grande mobilité au niveau romand et peuvent ainsi effectuer un stage dans un autre canton. Cette mobilité tient à cœur des responsables des Eglises romandes.

M. Balz rappelle que les délégués viennent de voter le budget du CSJ dans lequel la somme de CHF 5'000.00 a été attribuée au fonds pour étudiants en faculté de théologie. Pour de plus amples informations il passe la parole à Mme Sarah Nicolet, présidente de la Société pastorale de l'Arrondissement du Jura.

- **Mme Sarah Nicolet** indique que le Bureau de la pastorale d'arrondissement est en charge de la gestion du fonds jurassien d'encouragement à la formation en Eglise, alimenté par la somme de CHF 5'000.00. Elle confirme la nouvelle réjouissante de l'augmentation du nombre d'étudiant-e-s en théologie issue de notre arrondissement. De ce fait la Pastorale a reçu un nombre plus important de demandes de soutien aux études ou de subventions lors d'achats de livres mais également de demandes de bourses. Elle encourage vivement les délégués à faire connaître ce fonds dans les paroisses et à le soutenir par la collecte mise au programme remis par le CSJ et par des dons et donner ainsi un signal encourageant aux étudiants en théologie de notre arrondissement.

Le président donne la parole à l'auteur du postulat.

- **M. David Giauque** remercie ses deux collègues de leurs informations. Toutefois un aspect n'a pas été abordé, il s'agit de la durée du stage de même que la possibilité d'entrer en stage tous les deux ans. Il rappelle que lors du synode du 15 juin 2019, Mme Marie-Laure Krafft, en sa qualité de responsable romande des stages à l'OPF et engagée par la CER, a donné des informations à ce sujet. Elle avait informé que d'offrir la possibilité d'entrer en stage tous les deux ans n'était pas une mesure d'économie mais résultait de la mise sur pied d'un système extrêmement complexe d'harmonisation

de la formation pastorale et diaconale au niveau des églises de la CER.

Néanmoins M. Giauque pense que cette formule du stage a été décidée dans le but de faire des économies.

- **M. Marc Balz** répond qu'effectivement il s'agit d'une mesure d'économie. Il attire l'attention sur le fait qu'il faut se rendre compte qu'au niveau de la Suisse romande, nous sommes relativement bien lotis et que ceci n'est pas le cas pour Neuchâtel et Genève. Il fallait harmoniser au niveau romand l'entrée en stage des diacres et des pasteur-e-s. Afin d'assurer une formation de qualité il faut atteindre une masse critique de stagiaires et actuellement celle-ci est atteinte tous les deux ans et ce ne serait pas le cas si la formation avait lieu tous les ans. Il ajoute qu'au niveau de l'équipe des formateurs de l'Office Protestant de la Formation, les forces à disposition permettent d'assurer une formation tous les deux ans et si la formation devait être dispensée tous les ans il faudrait pouvoir compter sur beaucoup plus de monde. M. Balz précise que ce n'est pas avec plaisir qu'il donne ces informations mais les faits sont là.

- **M. David Giauque** espère que le but d'information a été atteint malgré des zones d'ombre persistantes et qu'il pense qu'il faudra en rediscuter lors de prochains synodes. Pour sa part il accepte que ce postulat soit classé.

Le Président : Pierre-André Lautenschlager

Un scrutateur :

Au vote, c'est à main levée et à la majorité évidente, un avis contraire et pas d'abstention que la proposition de classer le postulat de M. David Giauque est acceptée.

Le président remercie l'auteur du postulat et les intervenants de toutes ces explications.

Plus personne ne demandant la parole, le président revient sur l'appel lancé par M. Philippe Paroz afin de repourvoir les postes vacants du CSJ mais également des différentes commissions. Il encourage les délégués à diffuser cette requête au sein des paroisses.

Le prochain synode aura lieu :

- **samedi 13 juin 2020 à Tavannes**

avec à l'ordre du jour, entre autres, l'élection de deux membres du Conseil du Synode jurassien et du bureau du Synode.

Le président adresse ses remerciements au CSJ, à la paroisse catholique de Porrentruy pour avoir mis à disposition ses locaux et à la paroisse réformée de Porrentruy de son accueil chaleureux et de l'organisation de ce synode et à toutes les personnes engagées au service de notre Eglise.

Le président remercie les délégués d'avoir bien voulu participer à ce synode et le lève à 11h30.

La secrétaire : Véronique Grosjean